

Assemblée Générale 2019 de l'ARCADE

Association de Résidents de la Cadière d'Azur pour la Défense de l'Environnement

BIENVENUE A TOUTES ET TOUS

- *Assurez vous que votre présence à bien été notée par ceux qui vous accueillent (votes)*
- *Installez-vous le plus confortablement possible*
- *Mettez votre portable sur vibreur*
- *Attendez le moment du débat pour poser vos questions et ne pas gêner les orateurs.*
- *Notez vos questions en attendant le débat.*
- *le diaporama et un compte-rendu de l'assemblée seront mis en ligne courant mai 2019.*
- *Merci pour votre patience, l'AG va commencer à 10h00.*



27 avril 2019 Assemblée Générale de l'ARCADE

Association de Résidents de la Cadière d'Azur pour la Défense de l'Environnement

ORDRE DU JOUR

- *Rapport moral*
- *Bilan financier 2018 et fixation du montant de la cotisation 2020*
- *Fête 2019 de l'ARCADE – vide-greniers 2019 de l'ARCADE*
- *Renouvellement partiel du Conseil d'Administration de l'ARCADE*
- *Mise en place de « référent » appel aux volontaires*
- *Compte-rendu d'activités mars 2018 à avril 2019*
- *Déroulé d'un diaporama commenté sur :*
 - *Nuisances diverses et nos actions pour les combattre,*
 - *L'action des collectifs : SPANC SSB Le juste prix – Stop LGV SSB – HBSB (Halte aux Bruits en Sainte Baume).*
- ***Débat (Tous)***

POT DE L'AMITIÉ



Chemin, route de	Boîtes aux lettres
L'Audiarde	16
La Bégude	178
Des Belles Pierres	72
Du Cèdre	5
De Cuges	153
Du Jas de Clare	65
La Péguière	
Des luquettes	132
Des Samats	49
De Malpasset et de la Muscatière	
La Muraille Longue	37
Du Pré de Caune	35
RD 87 : jusqu'au N° 2835 depuis le pont bleu	55
RD 87 : N° 939 La Font des Luquettes	9
RD 87 : N° 2835 Desserte de la décharge	12
De Saint-Antoine	
Des Salettes	
Des Vannières et des Ricards	
Total	818

RAPPORT MORAL

- Rôle de l'ARCADE
- Engagement de l'ARCADE
- Relations extérieures
- Relations intérieures
- Pistes pour être plus efficace
- Civilité
- Solidarité



Comptes 2018 de l'ARCADE DEPENSES			Comptes 2018 de l'ARCADE RECETTES		
FRAIS FINANCIERS (tenue de compte)		127,20 €	COTISATIONS ADHERENTS		1 410,00 €
FRAIS DE POSTE		62,80 €	116 sur 128 inscrits		180,00 €
FOURNITURES BUREAU (copies, tracts)		244,44 €			
ACHAT ORDINATEUR		806,99 €	PARTICIPATION FETE ARCADE		1 333,00 €
MATERIEL POUR REUNION (ampli - micro)		502,50 €	71 participants		220,00 €
FRAIS POUR REUNION CONSEIL		123,10 €			
FRAIS ASSEMBLEE GENERALE (aperitif de cloture)		173,59 €	INSCRIPTION VIDE GRENIER		680,00 €
FRAIS FETE ARCADE 16/09/2017		1 962,00 €	53 exposants		
FRAIS VIDE GRENIER 09/06/2018		302,14 €			
DEPLACEMENTS		36,00 €	BUVETTE VIDE GRENIER		128,50 €
COTISATIONS AUTRE ASSO		110,00 €			
MAINTENANCE SITE INFORMATIQUE		78,00 €			
FACTURE AVOCAT pour décharge		1 500,00 €			
		TOTAL		TOTAL	
		6 028,76 €		3 951,50 €	
			resultat de l'exercice 2018 :	-2 077,26 €	
BILAN AU 31 DECEMBRE 2018					
COMPTES DE RESULTATS			COMPTES FINANCIERS		
Solde exercice précédent		4 778,13 €	CAISSE		44,58 €
Solde négatif 2018		-2 077,26 €	CCP		870,10 €
			COMPTE LIVRET		1 765,55 €
			PRODUITS FINANCIERS		20,64 €
		2 700,87 €			2 700,87 €

Avoirs de l'ARCADE au 24 avril 2019

69 adhérents ont réglé la cotisation 2019 : 1035 €

La souscription a donné 2375 – **1500** = 875 €

Ce qui donne 4286 € sur le compte livret

Et 1114 € sur le compte courant

Soit 5400 €

En addition dans le cadre de la rupture de la convention qui nous liait on demande au précédent avocat de nous rendre 1000 € des **1500** € de provision avancée.

Renouvellement des conseillers

Neuf conseillers sur onze se représentent :

Yves ADAM – Karine ARNAUD – Christian BONIN
Jacqueline CORNELOUP – Franck DUMAY
Fernand MARTINI - Louis PION
Marcel SIMON – Danielle SORBA

2 POSTES SONT À POURVOIR

Référent(e)s : appel aux volontaires

Administration du site

Finances

Nuisances sonores

Propreté, visuels

Dangerosité des routes

Débroussaillage

Biodiversité

Décharge du Castellet

Commerces de pierres

Collectif HBSB

Collectif Stop LGV SSB

Collectif SPANC SSB LJP



Rapport d'activité mars 2018 à avril 2019

L'activité est forte, pour exemple : 20 réunions depuis janvier 2019

Réunions du conseil de l'ARCADE au moins tous les deux mois

Préparation de l'AG, de la fête de l'ARCADE, du vide grenier.

Réunions relatives aux finances de l'ARCADE (1 fois par mois)

Administration du site d'ARCADE (2 à 3 fois par mois)

Travail des conseillers relatifs au traitement des affaires

2800 emails émis et reçus en deux ans : arcade.jm@orange.fr

Quelques centaines de coups de tél. et texto

Quelques dizaines de courriers envoyés et reçus

Distribution de tracts aux riverains (Vœux, vide grenier ...)

Contacts et réunion avec les élus : Maires, Députée

Contacts et réunions avec l'avocat de l'ARCADE

Réunions du collectif et bureau « SPANC SSB le juste prix »

Réunions du collectif « Stop LGV SSB » - du collectif « HBSB »



Décharge et Déchetterie du Castellet 1

- juillet 2017 : Dénonciation au préfet et a. de la dangerosité de la RD 87 avec vitesse excessive des camions 40 tonnes pour transport de terre et gravats. **Le préfet nous répond que la décharge est illégale.**
- Depuis plus de 10 ans : apport de terres, bois, déchets verts (troncs de palmiers morts), matelas, épaves de voitures, électroménager, pierres et gravats, blocs de béton, etc.
- 1 million de tonnes d'apports divers sur 20 ha, 500 000 m³ mesurés par huissier, Ce cubage est équivalent à une voie de 5 km de long et de 10 m de large que l'on recouvrirait sur toute sa longueur de gravats sur 10 m de hauteur.
- Sont recensées les nuisances suivantes : danger routier sur la RD 87 - bruit des camions – poussière - non respect du zonage du PLU → cette zone N ne devrait pas avoir d'activités commerciales - risque incendie - risque pluvial - pollution du sous-sol - dévalorisation des maisons.
- ARCADE a chargé un avocat d'engager la procédure pour obtenir des réponses écrites des parties prenantes : Mairie du CASTELLET, Préfecture du VAR, DREAL et Mairie de LA CADIERE D'AZUR et de demander au TA et au TGI de Toulon si des procédures étaient engagées contre l'exploitant.
- Nous savons depuis fin mars 2019 que 5 arrêtés ont été pris par Mme le Maire du CASTELLET qui ont fait l'objet de 5 recours par les exploitants mais sans conclusion à ce jour.



Décharge et Déchetterie du Castellet 2

La députée de la 6^{ème} circonscription, Mme GOMEZ BASSAC, depuis mars 2018 continue sa bataille contre ces décharges : lettre au Ministère de la transition écologique et solidaire le 9/5/2018, question écrite à l'Assemblée Nationale le 2/4/2019, communiqué de presse le 8/4/2019.

La secrétaire d'Etat auprès du ministre de la transition écologique, Mme POIRSON, lui a répondu le 24/1/2019 : que plusieurs irrégularités (4) aux Codes de l'Urbanisme et de l'Environnement ont été relevées par les services de l'Etat. Des procédures administratives sont en cours et la justice est saisie depuis plus de 6 mois.

Mais les activités continuent avec des bennes monstrueuses, les décharges s'étendent, et les nuisances perdurent avec la déchetterie qui prend de l'ampleur, ARCADE a engagé un avocat, pour engager les procédures pénales, administratives et civiles qui s'imposeront. Dans cette affaire comme dans l'affaire de l'exploitation chemin des Vannières et des Ricards et d'ailleurs toute affaire, la solidarité est importante, le financement des honoraires de l'avocat, partagé par le plus grand nombre est capital.



Exploitation industrielle aux abords des chemins des Vannières et des Ricards, de Malpasset et de la Muscatièrre, des Salettes

- Cela concerne un site de 5 parcelles (5 propriétaires) totalisant 8 hectares classés en zone A au PLU,
- Deux exploitants de matériaux connus mènent des activités de type industriel sur une partie du site (depuis 2007 pour la parcelle E584) sous couvert de préparation à la culture de vignes ou d'oliviers,
- Des déclarations « ICPE » bien tardives (2018) et des affichages sur site qui le sont tout autant (2019),
- Des conséquences multiples : des atteintes significatives à la santé des riverains par la poussière générée et le bruit (+70 dBA !) parfois 6 jours sur sept, des dommages irréversibles à l'environnement (déclassement AOC prévisible, qualité des sols), sécurité des voies (flux quotidiens de camions de gros tonnage).

Les actions d'un collectif émergeant

- **Les actions engagées** : courriers au maire, aux préfets de Région et du Département et aux services de l'état responsables du contrôle de la légalité (DDTM, DREAL), rencontre avec le maire de La Cadière le 27 fév. 2019, rencontre avec le directeur technique de l'AOC Bandol le 18 mars 2019
- **Résultats tangibles toujours attendus**...Quelques mouvements cependant (restant à confirmer) : un contrôle réalisé par la DREAL sur site courant avril, une visite de l'adjoint à l'urbanisme de la mairie avec le directeur technique de l'AOC Bandol,
- **Les actions en cours** : constitution d'un collectif regroupant les personnes impactées par ces nuisances ou simplement révoltées par ces atteintes au droit et à l'environnement, appel à participation financière auprès de celles-ci, adossement à l'association Arcade,
- **Les actions envisagées à court terme** : relevés par sonomètre et enregistreur sous contrôle d'huissier, constitution d'un dossier précontentieux, relance par avocat des services de l'Etat.

Collectif HBSB : Halte aux Bruits en Sainte-Baume

- Le collectif Halte au Bruit en Sainte Baume (HBSB) regroupe 8 associations
- Le 5ème Comité consultatif environnemental a eu lieu le 26/2/2019.
- D'après le directeur du circuit, en bordure du circuit on a un bruit ambiant de 53 dBA, un bruit moyen de course à 63 dBA avec une pointe à 89 dBA. impact faible, pas significatif, et qui ne gêne pas les animaux protégés du site !!! Alors pourquoi autant de bruit chez des habitants situés à plus de 5 km ? (**plus de 15 dB relevé parfois à 7 km par rapport au bruit ambiant**) Ce n'est pas du bruit mesurable mais du ressenti dit le directeur.
- Le Code de la Santé Publique permet une émergence de bruit par rapport au bruit ambiant limitée à + 5dBA le jour et + 3 dBA la nuit. **Tous les 3 dBA le bruit double : 15 dBA d'émergence correspond à un bruit 5 fois plus fort.**
- réunion du collectif du 7/3/2019, décision : achat d'un sonomètre professionnel et d'un enregistreur pour qu'une campagne de mesures de bruit soit réalisée sur au moins 15 sites représentatifs – La cartographie sonore qui sera réalisée par nos soins (et la vidéo sonore) seront présentés à la Préfecture avec la volonté d'être opposables (huissiers),
- Un coordinateur, Jean-Pierre HOORNAERT de Arc en Ciel, a été désigné pour être le référent sur ce dossier, La charte du collectif est en cours de finalisation. Les premiers relevés de bruit par nos propres moyens sont en cours pour réaliser la cartographie sonore des nuisances dues au circuit du Castellet.



Collectif Stop LGV Sud Sainte-Baume

Pourquoi sommes nous opposés à ce projet

La nouvelle ligne ne sera pas opérationnelle avant 2060

Le coût est aujourd'hui estimé à 20 milliards d'euros

Le réseau existant à un besoin urgent et constant de rénovation et d'entretien

Les études préalables ont coûté à ce jour plus de 150 millions d'euros alors qu'il s'agit davantage d'alibis

Le chantier et la réalisation constitueraient aussi en surface, une atteinte grave à l'environnement

Il n'y a eu à ce jour aucune concertation digne de ce nom, c'est un véritable déni de démocratie.

C'est un véritable scandale financier, un massacre environnemental, pour un gain de temps de 40 minutes qui arrivera au mieux en 2060.

Collectif « SPANC SSB Le juste prix »

Le collectif a obtenu :

Que le prix du contrôle périodique dégringole de 630 € à 100 €

La rupture du contrat avec le fermier (la SAS SPANC SSB) en septembre 2018

L'arrêt depuis début 2019 du paiement des redevances annuelles de 63 €

La durée entre deux contrôles passe à dix ans (au lieu de six)

Le prix d'un contrôle périodique sera de 10 € /an (à partir de 2022)

Un gain pour tous de 348 € d'ici 2024 (6 ans X 63 € - 3 ans X 10 €)

Une investigation de l'Etat sur les comptes du fermier

Action en cours : A propos des impayés, un recours juridique du collectif est envisagé contre la CA SSB et le fermier. Le bureau du collectif se réunit lundi 29 avril pour analyser la proposition que l'avocat nous a transmis le 24 avril.

Débat (quelques thèmes de préoccupation)

Décharge et déchetterie Castellet

Collectif SPANC SSB le juste prix

Collectif Stop LGV

Collectif HBSB

Propreté, visuels

Dangerosité des Routes

Débroussaillage - brûlage

Nuisances olfactives des fosses

Protection de la Biodiversité

Sécurité : Effractions

Nuisances sonores

- Pression réduite sur les hauts
- Chenilles processionnaires
- Courrier postal et BAL
- Dégâts des sangliers
- Logements sociaux
- Compteur Linky
- Protocole alerte gendarme
- Amélioration Accès à Internet
- Plan communal de Sauvegarde



Dates à retenir

Propreté des Chemins : Samedi 4 mai 2019 à 10h00

Fête des voisins : Vendredi 24 mai 2019

Vide grenier de l'ARCADE : date à définir

Fête de l'ARCADE : 8 septembre 2019

Un grand merci pour votre présence

Et maintenant,

L'ARCADE vous convie au pot de l'amitié

